

PRÉLIMINAIRES

19-01.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames Anna-Lisa Cone, Ginette Pelletier, Joanie Dubé, Lynda Montplaisir et Jocelynn Meadows; messieurs Romain Lavoie, Mario Ross, Ghislain Deland, Gino Pelletier, Michel Pineault, Raymond Lacroix (président), Karim Ait Yahia, Alain Dion, Robin Lavoie, Zachary Réhel et François Dornier.

Absences motivées : madame Ting Zhang; messieurs Serge Guay et David Boily

Ont également assisté : mesdames Lyne Beaulieu, Vicky Boucher, Julie Gasse et Marie-Hélène Pelletier et messieurs Stéphane Bergeron (secrétaire), Daniel Dion, Sylvain Lafrance (point .09), Charles Doyle-Poirier (points .10 et .11), David Castonguay (point .10) et Christian Tremblay (point .11).

Monsieur Raymond Lacroix, président du conseil d'administration, ouvre la réunion et constate la présence d'un groupe de représentantes et de représentants du Syndicat du personnel de soutien, accompagné de monsieur Yves Lévesque, conseiller à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Ce groupe demande à être entendu par les membres du conseil dans le dossier de l'impartition.

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par madame Ginette Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soient immédiatement entendus ces représentantes et représentants et qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour au sujet du dossier d'impartition.

Monsieur Yves Lévesque explique le contexte de leur présence puis une lettre est lue. Il est par la suite convenu que cette lettre soit déposée au procès-verbal en document afférent.

19-01.02 – EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

- .06 – Engagement d'un auditeur indépendant : *adoption*
- .07 – Élection et reconduction - Comité de vérification du Collège de Rimouski : *adoption*
- .08 – Modification du Règlement sur les droits de scolarité et les droits spéciaux payables (règlement no 99 04.12, catégorie C 7c du cahier de gestion) : *avis de motion*
- .09 – Innovation maritime (IMAR) / Rapport annuel et états financiers 2017-2018 et Plan de travail 2018-2019 : *adoption*
- .10 – Club de football les Pionniers de Rimouski / Rapport annuel et états financiers 2017-2018 et Plan de travail 2018-2019 : *information*
- .11 – Club de hockey féminin les Pionnières de Rimouski / Rapport annuel et états financiers 2017-2018 et Plan de travail 2018 2019 : *information*
- .12 – Affaires diverses
- .13 – Période de questions, information et communications :
 - a) Formation sur la gouvernance
 - b) Formation sur la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel
 - c) Évaluation continue du directeur général
 - d) Fonctionnement du conseil d'administration

À la suite de l'examen de l'ordre du jour, on demande que soit ajouté le point .12a), en rubrique des Affaires diverses, concernant le dossier d'impartition. On mentionne également que le point .13c) concernera le processus de renouvellement du mandat du directeur général en plus de son évaluation continue.

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par madame Lynda Montplaisir et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.

19-01.03 – PROCÈS-VERBAUX DES 13^E (18-13) ET 14^E (18-14) ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Adoption 18-13

Il est PROPOSÉ par monsieur Romain Lavoie, APPUYÉ par monsieur Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la treizième (18-13) assemblée soit adopté tel qu'il a été présenté.

b) Suites

Il n'y a pas de suites à donner.

c) Adoption 18-14

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la quatorzième (18-14) assemblée soit adopté tel qu'il a été présenté.

d) Suites

Il n'y a pas de suites à donner.

19-01.04 – PROCÈS-VERBAUX DES 12^E (18-12), 13^E (18-13), 14^E (18-14) ET 15^E (18-15) RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les documents sont déposés pour information.

Une question est soulevée concernant le fait que le dossier de l'impartition ait été soumis au comité exécutif (CE 18-12.04) pour adoption ou information. Monsieur François Dornier précise que cette question a bien fait l'objet d'une résolution qui n'a cependant pas été mise aux voix. Il s'est donc agi d'un point d'information concernant une question de gérance ayant plutôt fait l'objet d'une décision du comité de direction.

19-01.05 – PROCÈS-VERBAUX DES 11^E (18-11), 12^E (18-12), 13^E (18-13) ET 14^E (18-14) RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Les documents sont déposés pour information.

ADMINISTRATION

19-01.06 – ENGAGEMENT D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT : *ADOPTION*

Madame Lyne Beaulieu, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le 18 octobre 1988 (CA 88-07.10), le conseil d'administration a adopté la *Politique relative à l'engagement d'une firme de comptables pour la vérification externe*. Cette politique a été modifiée le 20 novembre 2018 (CA 18-13.22) afin de tenir compte de la mise en place du comité de vérification qui a comme mandat de procéder au processus d'engagement de l'auditeur indépendant.

Cette politique prévoit que tous les cinq (5) ans, le Collège procède à un appel d'offres de service aux différentes firmes régionales de comptables accrédités. Le comité de vérification présente sa recommandation au conseil d'administration pour adoption.

L'appel d'offres a été publié le 4 décembre 2018 et les soumissionnaires avaient jusqu'au 18 janvier 2019 pour soumettre leur offre. Le comité de vérification a procédé à l'évaluation de la qualité des offres du 18 au 24 janvier 2019.

Le 25 janvier 2019, les membres du comité de vérification se sont réunis et ont retenu une firme d'auditeur indépendant.

À la suite de l'appel d'offres, deux (2) firmes de comptable accréditées ont déposé une soumission conforme au cahier de charge. Il s'agit de *Mallette* (Rimouski, Québec) au montant total de 109 226,25 \$ (toutes taxes incluses) et de *Raymond Chabot Grant Thornton* (Rimouski, Québec) au montant de 103 477,50 \$ (toutes taxes incluses).

Il est demandé pour quelles raisons la firme agissant présentement comme auditeur indépendant n'a pas soumissionné. Madame Beaulieu n'en connaît pas les raisons et propose d'informer ultérieurement l'assemblée si elle obtient davantage d'information à ce propos.

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise *Raymond Chabot Grant Thornton* (Rimouski, Québec) est la plus basse et qu'elle est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* (Rimouski, Québec) pour la vérification des états financiers 2018-2019.

19-01.07 – ÉLECTION ET RECONDUCTION - COMITÉ DE VÉRIFICATION DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

La mise en œuvre du comité de vérification s'est effectuée le 21 novembre 2017 (CA 17-07.28). Par sa composition, deux postes d'administrateurs sont réservés à des membres externes.

Le 15 janvier 2019, madame Anna Lisa Cone, membre du comité de vérification (administratrice externe) nommée par le conseil d'administration le 21 novembre 2017 (CA 17-07.28), a remis sa démission.

Le document *Comité de vérification du Collège de Rimouski* prévoit que « Les membres du comité de vérification doivent être élus lors de la dernière assemblée ordinaire du conseil de chaque exercice financier (30 juin). En cas de vacance au comité, le conseil doit élire un nouveau membre lors de la première assemblée ordinaire consécutive à la vacance ». Le Collège doit procéder à une élection afin d'attribuer le poste vacant à une administratrice ou un administrateur externe.

De plus, le Collège souhaite que le mandat des membres du comité de vérification prenne fin à la séance du conseil d'administration où les états financiers sont présentés, soit en novembre de chaque année.

Le Collège recommande de reconduire à cet effet les membres actuels pour leur permettre de poursuivre leur mandat jusqu'en novembre 2019 afin de consolider les travaux en cours.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur François Dornier président d'élection et monsieur Stéphane Bergeron secrétaire d'élection.

Le président d'élection invite les membres à proposer une candidature afin de pourvoir le poste de membre externe. Puisque personne ne propose de candidature, madame Cone informe les membres que la raison de sa démission réside dans un conflit d'horaire. Elle mentionne que si les réunions se tiennent dorénavant le soir, elle accepte de proposer à nouveau sa candidature. Les membres présents acceptent volontiers cet accommodement.

CONSIDÉRANT la démission d'une membre du comité de vérification (administratrice externe);

CONSIDÉRANT que l'exercice financier se termine le 30 juin et que les états financiers sont présentés en novembre de chaque année;

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski est à sa première année de mise en œuvre du comité de vérification et la pertinence de permettre aux membres actuels du comité de vérification de consolider les travaux en cours jusqu'au prochain dépôt des états financiers;

Il est PROPOSÉ par monsieur Romain Lavoie, APPUYÉ par monsieur Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de renommer madame Anna-Lisa Cone à titre d'administratrice afin de siéger au comité de vérification du Collège de Rimouski, de procéder à l'élection des membres du comité de vérification lors de la séance du dépôt des états financiers (novembre) et, à cet effet, de reconduire les membres actuels du comité de vérification pour un deuxième mandat, soit jusqu'en novembre 2019.

19-01.08 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES DROITS DE SCOLARITÉ ET LES DROITS SPÉCIAUX PAYABLES (RÈGLEMENT NO 99 04.12, CATÉGORIE C 7C DU CAHIER DE GESTION) : AVIS DE MOTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les frais de scolarité de 2\$ payables pour une étudiante ou un étudiant à temps partiel ne sont plus exigés par le Ministère dans le cas d'une inscription dans un programme d'attestation d'études collégiales (AEC). Le *Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger* (chapitre C-29, r. 2) découlant de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (chapitre C-29, a. 24.4) a été modifié en ce sens.

Devant cette modification du règlement ministériel et pour s'y conformer, le Collège de Rimouski souhaite procéder à l'amendement de son *Règlement sur les droits de scolarité et les droits spéciaux payables* (règlement n° 99-04.12, catégorie C-7c du cahier de gestion) en ajoutant la phrase suivante au point 2.2 : « Les étudiantes et étudiants inscrits à un programme d'AEC ne sont pas soumis à cet article ».

CONSIDÉRANT la modification du *Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger* (chapitre C-29, r. 2) découlant de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (chapitre C-29, a. 24.4);

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par madame Lynda Montplaisir et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de recevoir l'avis de motion visant à modifier le *Règlement sur les droits de scolarité et les droits spéciaux payables* (règlement n° 99-04.12, catégorie C-7c du cahier de gestion) tel qu'il a été présenté.

En raison d'une avance sur l'horaire prévu, monsieur Raymond Lacroix invite madame Julie Gasse à présenter les particularités de la nouvelle salle du conseil dorénavant utilisée (D-335). Monsieur François Dornier ajoute quelques spécifications sur l'utilité de ce local et exprime les intentions de la direction concernant l'usage éventuel du local G-130.

19-01.09 – INNOVATION MARITIME (IMAR) / RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS 2017-2018 ET PLAN DE TRAVAIL 2018-2019 : ADOPTION

Monsieur Sylvain Lafrance, directeur général d'Innovation maritime, présente le point.

Chaque année, Innovation maritime (IMAR), centre collégial de transfert de technologie (CCTT), produit son rapport annuel, ses états financiers et son plan de travail, qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration. Cette année, le Plan de travail 2018-2019 a été adopté par résolution spéciale du conseil d'administration d'IMAR le 25 septembre 2018, tandis que le Rapport annuel et les états financiers 2017-2018 ont été adoptés lors de la séance du 22 novembre 2018.

Selon les directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le conseil d'administration du Collège de Rimouski doit recevoir et approuver ces documents par résolution.

CONSIDÉRANT les directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur relatives à la gestion des CCTT;

CONSIDÉRANT l'adoption du Rapport annuel et des états financiers 2017-2018 ainsi que du Plan de travail 2018-2019 d'Innovation maritime par son conseil d'administration;

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par monsieur Zachary Réhel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Rapport annuel et les états financiers 2017-2018 ainsi que le Plan de travail 2018-2019 d'Innovation maritime.

Monsieur Lafrance profite de l'occasion pour remercier monsieur Daniel Dion pour ses cinq années à la présidence du conseil d'administration d'Innovation maritime. Les membres de l'assemblée signifient leur appréciation par des applaudissements nourris.

19-01.10 – CLUB DE FOOTBALL LES PIONNIERS DE RIMOUSKI / RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS 2017-2018 ET PLAN DE TRAVAIL 2018-2019 : INFORMATION

Monsieur Charles Doyle Poirier, gestionnaire administratif au Service de promotion et d'animation sportive (SPAS), et monsieur David Castonguay, président du conseil d'administration du Club de football, présentent le point.

19-01.11 – CLUB DE HOCKEY FÉMININ LES PIONNIÈRES DE RIMOUSKI / RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS 2017-2018 ET PLAN DE TRAVAIL 2018 2019 : INFORMATION

Monsieur Charles Doyle Poirier, gestionnaire administratif au Service de promotion et d'animation sportive (SPAS), et monsieur Christian Tremblay, vice-président du conseil d'administration du Club de hockey féminin, présentent le point.

Monsieur François Dornier souligne l'excellente collaboration entre les équipes sportives et la Ville de Rimouski, notamment au regard du terrain pour l'équipe de football et du vestiaire désigné pour l'équipe de hockey féminin.

À la suite de la présentation de ce point, un membre soulève le fait que le temps octroyé pour la présentation des deux derniers points a été long et s'interroge sur la responsabilité du collège par rapport aux équipes sportives. Messieurs François Dornier et Raymond Lacroix répondent aux questions, soulignant que les équipes sportives contribuent au rayonnement, à la visibilité et à l'attractivité de l'établissement. Un bref échange s'ensuit.

19-01.12 – AFFAIRES DIVERSES

a) Dossier de l'impartition

Monsieur Raymond Lacroix réagit à la présentation effectuée en début de séance par le Syndicat du personnel de soutien. Il rappelle la mise en place d'un comité visant à trouver une ou des alternatives à l'impartition. Monsieur François Dornier informe les membres de ce qu'il sait de l'état d'avancement des travaux dudit comité et sur les raisons ayant mené la direction à s'engager sur la voie de l'impartition. Monsieur Dornier informe le conseil qu'il fera le point lors de la prochaine séance.

19-01.13 – PÉRIODE DE QUESTIONS, INFORMATION ET COMMUNICATIONS

a) Formation sur la gouvernance

Monsieur Stéphane Bergeron, secrétaire général, confirme aux membres que la formation sur la gouvernance se tiendra le mardi 12 mars 2019.

b) Formation sur la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

Monsieur Stéphane Bergeron, secrétaire général, informe les membres que cette formation, prescrite par la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (catégorie B-23 du Cahier de gestion), aura également lieu le mardi 12 mars 2019.

c) Évaluation continue du directeur général (Renouvellement de mandat)

Monsieur Raymond Lacroix présente le point et monsieur Stéphane Bergeron complète la présentation. Ce point est traité en huis clos. Monsieur François Dornier et tous les autres observateurs quittent la salle, à l'exception de monsieur Stéphane Bergeron, secrétaire général, et de madame Marie-Hélène Pelletier, agente de soutien administratif au Secrétariat général.

Le mandat de monsieur François Dornier, directeur général du Collège de Rimouski, arrivera à échéance le 28 juin 2020. Comme le stipulent le *Règlement général relatif à la sélection, la désignation et le renouvellement de mandat de la directrice ou du directeur général et de la directrice ou du directeur des Études ou des Services éducatifs* (Règlement n0 05-01.16, catégorie D-1 du Cahier de gestion) et le *Règlement relatif au processus d'évaluation du mandat de la directrice ou du directeur général* (Règlement n0 05-02.17, catégorie D-2 du Cahier de gestion), le conseil d'administration doit procéder à l'évaluation du mandat du titulaire afin d'arriver à une proposition de renouvellement ou de non-renouvellement.

Quant à lui, le document *Politique et procédures relatives à l'évaluation continue de la directrice générale ou du directeur général* (catégorie D-15 du Cahier de gestion) précise qu'une évaluation continue doit annuellement être conduite par un comité nommé par le conseil d'administration.

Afin d'éviter la tenue de deux évaluations simultanées et similaires, les travaux du comité de l'évaluation continue annuelle pourraient être interrompus et le processus d'évaluation du mandat pourrait être enclenché dès maintenant. Les résultats de cette évaluation feraient alors foi, entre autres, de l'évaluation continue annuelle pour 2018-2019.

Dans l'esprit d'assurer le suivi entre les deux comités, les membres siégeant d'office au comité d'évaluation continue pourraient faire partie du comité d'évaluation de mandat. Ainsi, deux autres membres externes auraient à être nommés, pour un total de quatre administrateurs externes, en plus du président du conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que le mandat de monsieur François Dornier, directeur général, se termine le 28 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que, selon le *Règlement général relatif à la sélection, la désignation et le renouvellement de mandat de la directrice ou du directeur général et de la directrice ou du directeur des Études ou des Services éducatifs* (Règlement n0 05-01.16, catégorie D-1 du Cahier de gestion) et le *Règlement relatif au processus d'évaluation du mandat de la directrice ou du directeur général* (Règlement n0 05-02.17, catégorie D-2 du Cahier de gestion), le conseil d'administration doit procéder à l'évaluation du mandat du titulaire afin d'arriver à une proposition de renouvellement ou de non-renouvellement;

CONSIDÉRANT que le comité d'évaluation continue annuelle n'a pas entrepris ses travaux pour l'année 2018-2019 et que ceux-ci sont similaires à ceux prévus dans le cadre de l'évaluation de mandat;

CONSIDÉRANT que messieurs Raymond Lacroix, Mario Ross et Michel Pineault sont membres d'office du comité d'évaluation continue du directeur général;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par madame Ginette Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur Raymond Lacroix président d'élection et monsieur Stéphane Bergeron secrétaire d'élection.

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par monsieur Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer madame Anna-Lisa Cone et monsieur Romain Lavoie comme administratrice et administrateur externes du conseil d'administration pour siéger au comité d'évaluation du mandat de la Direction générale.

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Zachary Réhel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'interrompre les travaux du comité de l'évaluation continue annuelle pour 2018-2019, d'enclencher le processus d'évaluation de mandat du directeur général et de nommer messieurs Mario Ross et Michel Pineault, en plus de monsieur Romain Lavoie et madame Anna-Lisa Cone, comme membres externes pour siéger au comité d'évaluation du mandat du directeur général.

d) Fonctionnement du conseil d'administration

Monsieur Raymond Lacroix présente le point. Dans le but de dynamiser les rencontres du conseil, les membres seront consultés sous peu au sujet de certains principes de fonctionnement tels que la fréquence des réunions, les moments de leur tenue et la possibilité de créer des comités. Monsieur Stéphane Bergeron ajoute quelques informations quant à la consultation des membres et aux options possibles. Un échange s'ensuit.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Zachary Réhel, APPUYÉ par madame Lynda Montplaisir et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 20 h 28.

président

secrétaire